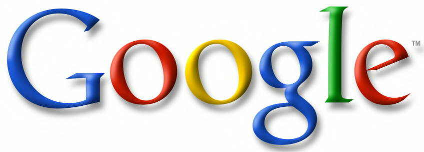
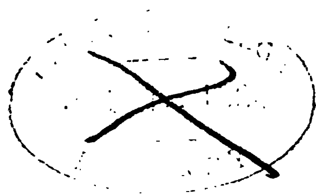




Monsieur le Duc,

En allant étudier sur les lieux mêmes et observer de vos propres yeux les obstacles qui s'élèvent à Rome contre l'accomplissement de la nationalité et de l'unité italienne, œuvre glorieuse à laquelle la France prend tant de part et d'intérêt, vous avez rendu un immense service à la cause de la religion et de la civilisation : car les observations, si justes à la fois et si fines, que contient votre lettre sur les vues de la Cour romaine et sur les difficultés qu'y rencontrent nos tendances nationales, auront un double résultat. D'un côté, elles ne serviront pas peu à retirer le gouvernement pontifical de la voie fatale où l'ont poussé les partis, et de l'autre elles convaincront de plus en plus les Italiens de la nécessité où ils sont, s'ils veulent vraiment réaliser la pensée nationale, ce rêve de cinq siècles, de préférer l'histoire à la poésie, la raison à l'enthousiasme, la patience qui sait attendre à la passion qui précipite, souvent pour tout perdre. Vous aurez en même temps, monsieur le Duc, bien mérité de votre pays, qui, grâce à la franchise de votre exposé, ne doutera plus de l'existence réelle de ce parti intrigant et factieux, qui se sert de la religion comme d'un masque pour cacher des vues politiques, et

du pouvoir spirituel du pontife, comme d'une arme pour la retourner contre la France et l'Italie, pour soumettre le clergé à un joug honteux, et le placer dans l'alternative fatale de violer les devoirs que lui impose la religion, ou de manquer à ce qu'il doit à la patrie.

Que n'ai-je assez d'autorité sur mes concitoyens, et assez de crédit auprès des vôtres pour vous exprimer, comme je le voudrais, toute la reconnaissance que nous vous devons pour un ouvrage qui justifie aux yeux du monde les actes du gouvernement italien, et renvoie si justement à la Cour romaine ces accusations de violence et de mauvaise foi que la presse cléricale nous jette chaque jour à la face avec une impudence sans égale! En effet, il n'est pas vrai, et vous en rendez, monsieur le Duc, solennel témoignage, que le gouvernement italien soit hostile à la religion: quand il le voudrait, il ne le pourrait pas: il rencontre partout la foi et le sentiment chrétien; tous ici veulent concilier les intérêts de la patrie et les devoirs qu'ils imposent avec les croyances catholiques. Les Italiens sensés, et ils sont en grande majorité, savent très-bien que la société ne peut exister sans ces principes moraux et religieux qui en sont le fondement et la force tutélaire, aussi hésitent-ils même à proclamer hautement leur droit, quand ils peuvent craindre de blesser ces croyances religieuses sur lesquelles reposent le progrès, la civilisation et même la paix de l'Europe.

Oh non! ce n'est pas dans nos rangs que sont les ennemis de la religion catholique. Qui, en Italie comme dans toute l'Europe, lui a porté les coups les plus funestes, c'est cette abominable secte qui s'est emparé d'une arme sacrée, *dont la poignée est à Rome, et la pointe partout,* et qui ne s'en sert que comme d'un brandon de discorde pour diviser les peuples. C'est ce parti qui *jouerait sans hésiter* non seulement *la sécurité de vingt papes,* mais même la croix du Sauveur, pour assurer son triomphe dans la lutte qu'il a engagée contre la liberté des peuples, contre l'empire français et la consolidation du royaume d'Italie.

Et je ne sais m'expliquer, Monsieur, pourquoi vous n'avez pas voulu signaler à la France et au monde, et nommer par son nom la Compagnie de Jésus qui est l'âme de ce parti, allié à l'Autriche contre l'Italie et contre la France; c'est cette compagnie qui, toute

puissante à Rome, impose ses sentences, ses formules, ses décisions à toutes les Congrégations; qui domine tout, monsignori, prêtres, moines, princes, nobles, qui dispose de toutes les charges et de toutes les dignités ecclésiastiques, les distribue entre ses affiliés, tandisqu'elle est terrible dans ses vengeances contre ceux qui ont la hardiesse de lui être contraires; compagnie dont le redoutable pouvoir s'est encore accru par l'appui de plusieurs cardinaux qu'elle a gagnés à force de caresses et d'adulations, et souvent aussi par des moyens encore plus matériels : car tout est bon, tout est permis, tout est saint à ce parti, pourvu qu'il arrive à son but ; et c'est à une telle secte, remuante et brouillonne, que le pape accorde aveuglément sa protection, dont elle s'arme pour accroître son influence non seulement en Italie, mais dans tout le monde!

Vous deviez la stigmatiser de votre blâme cette secte satanique, qu'ont dénoncée comme fatale à l'Église vos hommes les plus éminents, cette secte qui, à l'aide de l'influence romaine et de ses affiliations à quelques partis politiques, est arrivée, même en France, au point de *séduire les uns, d'effrayer les autres*, *de désorganiser la hiérarchie ecclésiastique, de courber sous son joug l'Épiscopat français et de jeter le trouble dans toute l'église de France.* Triste condition que celle que le jésuitisme romain a faite au clergé français! car le voilà, malgré les vertus qui le recommandent à l'estime publique, condamné à *s'abriter sous la protection de l'État, à ne s'appuyer que sur les sympathies de l'Empereur qui,* dans toutes les difficultés, *le couvre du manteau de sa popularité.* Condition toujours compromettante, avilissant à la fois sa dignité et son autorité spirituelle ; qu'il demande appui et protection à l'État, ou à un parti politique, ou qu'il vive à la faveur de la popularité d'un prince, peu importe; il n'est pas moins condamné par le soidisant parti catholique à se faire l'instrument de ses ambitions politiques, à s'enfermer dans le cercle d'intérêts mondains et temporels, tandisque par sa céleste mission il devrait tenir constamment ses regards au dessus et au delà de ce monde, ne viser qu'à un but éternel.

Pire encore est la condition du Clergé italien, qui est placé dans la douloureuse alternative de se soumettre aux ordres de cette secte souterraine, dont l'antre principal est à Rome, et alors il doit

se mettre en hostilité avec son pays, se prononcer et agir contre l'unité et l'indépendance nationale; ou bien, s'il veut conserver l'exercice de son ministère sans oublier ses devoirs de citoyen, alors il est frappé des foudres de l'Église, dénigré par des confrères, répudié par les autorités ecclésiastiques, et poussé à se séparer de l'Église, ou par schisme, ou par scandale.

C'est maintenant, monsieur le Duc, un fait incontestable que cette secte s'organisa à Rome par le moyen des Jésuites qui en sont le cœur et la tête, aussitôt après la restauration du pouvoir temporel du Pape en 1850, pouvoir qu'ils veulent absolu et réactionnaire, afin qu'ils y puissent vivre et y prendre de fortes racines; c'est là une vérité démontrée par le *raisonnement* aussi bien que par les faits.

En effet, s'ils n'avaient eu entre les mains un pouvoir temporel, absolu et indépendant, où auraient-ils trouvé des moyens assez puissants pour étendre leur réseau sur la France, l'Italie et la plupart des États catholiques? Cette redoutable association, *condensant* dans la même main le pouvoir spirituel et temporel de l'Église, se servit de sa forte discipline pour réaliser, dans les pensées et dans les œuvres, l'unité et la vigueur qu'exige la formation d'un grand parti; puis, abusant du nom vénéré du pontife et de l'autorité sacerdotale, par les protections qu'il accorde généreusement aux siens, par le monopole de l'éducation, par le maniement des consciences, se servant de la chaire et du confessionnal, elle a rempli de ses créatures, de ses affiliés et de ses adhérents toute la société catholique depuis les rangs les plus infimes jusqu'aux plus élevés. De toutes les puissances catholiques celle qu'elle préfère est l'Autriche, dont la politique est stationnaire et rétrograde, et elle l'aime de l'amour qu'on a pour qui vous ressemble; elle s'est unie à elle, comme au plus sûr, ou plutôt à l'unique soutien du pouvoir temporel de l'Église; et voilà pourquoi on accueille froidement à Rome les alliances des nations libres et marchant dans la voie des progrès; voilà pourquoi c'est dans les rangs de cette société que se trouvent les plus passionnés, le plus actifs fauteurs des alliances avec les États despotiques et réactionnaires. Et vous en avez une preuve dans votre longue occupation de Rome. En vain avez-vous versé le sang de vos braves soldats, en vain avez-vous généreusement puisé dans vos trésors, en vain avez-vous encouru la désapprobation

de la plus grande partie de l'Europe, en violant, par égard pour le pontife, le principe de non-intervention par vous-mêmes proclamé ; tout cela ne peut vous attacher ce parti : et pourquoi? par cela seul qu'il ne vous croit pas partisans du pouvoir temporel. Vos conseils, même les plus sincères, les plus désintéressés, sont repoussés avec dédain, et on paye par une indifférence mal déguisée votre loyale protection. Tous vos services étaient oubliés pour ceux de l'Autriche, car (et c'est là l'unique motif de cette préférence), pour soutenir le trône pontifical, on comptait davantage sur cette entremetteuse, digne confidente de ces desseins, que sur vous et sur les vrais catholiques.

Ces vérités, vous les avez touchées du doigt, quand les exorbitances ambitieuses du cabinet de Vienne vous forcèrent en 1859 à entreprendre une guerre généreuse pour assurer l'indépendance de la France, et à apporter à l'Italie votre concours pour y fonder cette nationalité, à laquelle elle aspirait depuis des siècles. Que d'obstacles cette secte, qui se déguise sous toute couleur et se revêt de toute forme, ne suscita-t-elle pas au sein des deux nations pour entraver le succès de votre entreprise! Même alors, que de moyens n'étudia-t-elle pas pour allarmer les consciences des croyants, en criant que le St-Siége était en danger, comme si la religion et la catholicité dûssent s'écrouler à la fois! Que de malédictions pour atténuer vos victoires, et que de bénédictions pour exalter les défaites mêmes de vos ennemis!

J'étais à Rome à cette époque ; je me rappelle que le souverain pontife, après la célébration des cérémonies solennelles de la St-Jean, glissa à l'oreille de quelque cardinal la joyeuse nouvelle d'une grande victoire autrichienne prédite depuis longtemps, remportée le jour même, nouvelle qu'il venait de recevoir à l'instant de l'ambassadeur d'Autriche. La secte recueillit cette confidence et répandit aussitôt, sous l'estampille de l'autorité pontificale, la nouvelle d'une grande défaite de l'armée franco-italienne ; presque à l'instant, cette nouvelle courut d'un bout de la ville à l'autre : tant on avait mis d'ardeur à la répandre. Impossible de dire avec quelle joie elle fut accueillie par les cardinaux, les prélats et les partisans de la secte, les fêtes, les repas, les réjouissances qu'ils ordonnèrent pour célébrer ce succès qu'ils regardaient comme le triomphe de leur cause; et tout cela sous les yeux des Français, qui pourtant, alors

comme aujourd'hui, étaient là pour les protéger. Les amis de l'Italie et de la France avaient été émus de ce bruit, auquel ils ne pouvaient croire; ils faisaient des vœux si sincères et si ardents pour le succès des armées alliées, combattant pour l'indépendance de la patrie, qu'ils ne pouvaient s'imaginer que Dieu n'eût pas béni une cause si sainte. Envoyé par un de ces bons citoyens auprès du général français, je restai là toute la soirée dans la plus vive anxiété, et je n'en sortis qu'après avoir eu de la bouche même du général la certitude de la mémorable victoire de Solferino, dont je fus le premier à répandre le même soir la nouvelle dans Rome, renvoyant à ces éhontés partisans de l'Autriche la douleur et le découragement qu'ils avaient jetés parmi nous par leurs fausses nouvelles.

La défaite de l'armée autrichienne n'abattit pourtant pas encore les espérances de cette secte orgueilleuse; aussitôt elle mit en œuvre toutes ses roueries pour vous arracher le fruit de vos victoires. En effet elle commença par protester contre la confédération italienne qui avait été sanctionnée à Villafranca par les deux empereurs, et elle fit poser Rome comme la tutrice des droits que l'Autriche vaincue avait remis en vos mains. Puis, pour vous envelopper dans les filets d'une politique tortueuse et perfide, elle recourut à toute sorte *de tentatives, d'intrigues et de manœuvres*; *elle n'épargna ni injures, ni calomnies, ni accusations;* son bût était d'entrainer la politique française à *remplacer* l'Autriche en Italie, et à protéger à son tour tous ces petits souverains que l'indignation du peuple avait balayés du sol italien. Si les manœuvres de la secte jésuitique, toute-puissante à Rome, avaient fait tomber dans ce piége le cabinet français, elle annullait tout le fruit de vos victoires; la haine des Italiens, les méfiances de l'Europe conjurée contre vous, et les menées des partis contraires auraient fini par vous forcer à sortir de l'Italie; et alors l'Autriche s'y serait réinstallée plus puissante qu'auparavant.

Mais toutes ces trames, tous ces piéges furent éventés par la sagacité de votre empereur; aussi, dès qu'on vit l'insuccès de toutes ces manœuvres, on dressa contre lui d'autres batteries, la religion. Comment, après la chûte des Bourbons du trône de Naples, après la perte des provinces des Marches et de l'Ombrie, la secte jésuitique se mit à méditer ce nouveau genre de conspiration et de guerre contre la politique française, par quelles intrigues elle cher-

chia à atteindre son but, et comment, grâce à ses imprudences mêmes et à l'habile modération de la France et de l'Italie, toutes ses roueries furent réduites à l'impuissance, c'est ce que j'ai raconté en détail et au long dans l'opuscule intitulé: *Histoire et examen de l'Encyclique et du Sillabus du* 8 *décembre* 1864, que je me prends la liberté de vous présenter. Si vous daignez y jeter un coup d'œuil, vous qui avez eu à cette époque une si grande et si glorieuse part à la conduite des affaires, vous n'y trouverez certainement pas des choses que vous ne connoissiez déjà, mais vous en trouverez, qui ont un tel cachet de vérité, une telle autorité qu'elles défient toute contestation, et jusqu'à l'ombre du doute. Et si mon récit, si les révélations qu'il contient, ne sont pas des plus honorables pour quelques évêques français, si mes paroles ont surtout une certaine gravité pour ce qui concerne monseigneur l'Évêque d'Orléans et la réfutation de sa dernière brochure, la faute n'en est pas à moi, mais à ceux qui n'ont pas craint de faire servir la religion et le pouvoir spirituel à un but profane, aux visées et au profit d'une faction politique.

Après avoir retracé les espérances et les projets de cette secte jésuitique, qui domine en souveraine à la Cour de Rome, vous en venez, monsieur le Duc, à tirer des conclusions inattendues pour Rome et pour les Italiens. En effet, vous commencez par nier que Rome soit une ville italienne et qu'elle puisse nous appartenir, soit comme ville payenne, soit comme ville catholique. Vous en voulez faire la ville du monde catholique et la maintenir sous la domination sacerdotale du pontife. De cette sentence prononcée contre le peuple romain, vous dites que les Italiens eux mêmes seront satisfaits. Mais comment tentez-vous de le prouver? D'abord par la chûte du parti démagogue qui se servait de la question de Rome comme d'un expédient pour semer et entretenir l'agitation dans la péninsule, parti qui fut écrasé par nos armes à Aspromonte; ensuite par l'ardeur avec laquelle les Turinais, convaincus qu'on n'irait pas à Rome, se lancèrent dans les plus grandes spéculations de terrains et de constructions pour agrandir et embellir leur ville qu'ils regardaient comme l'éternelle capitale de l'Italie.

Mais avant tout, je ne sais quel est l'italien qui ait jamais pu s'imaginer un moment de ravoir l'ancienne Rome. Les Italiens savent que la Rome payenne est ensevelie depuis des siècles; si elle avait

pu assurer à ses destinées l'immobilité du Capitole, ses droits de conquête auraient été maintenus ; les Gaulois, les Ibères, les Bretons, les Germains seraient encore maintenant courbés sous son joug, et ne pourraient prétendre sur elle d'autre droit que celui d'en recevoir les lumières de la civilisation et d'en observer les lois. Mais cette Rome là a péri ; Dieu s'est chargé de la punir de sa corruption, de ses violences, de son orgueil et de sa cruauté. C'est la Providence qui a conduit à leur tour dans ses murs toutes les nations qu'elle avait vaincues et qui y entrèrent pour y reprendre les dépouilles que leur avaient arrachées la victoire et l'insatiable cupidité des conquérants. Rome payenne n'est plus, et elle a expié par des tortures sans nom, par les larmes et par le sang, son antique gloire, son antique puissance, qui maintenant n'appartient plus qu'à l'histoire. Les Italiens savent très-bien que, dans ce monde, qui a vieilli ne rajeunit pas, qui est mort ne revit pas ; et vouloir faire-revivre la Rome payenne, ce serait une idée aussi étrange, aussi fantasque que celle de ressusciter Sertorius en Espagne, Vercingétorix dans les Gaules, Galgacus dans la Bretagne, Arminius dans les forêts de la Germanie. Et dans le cas où les raisonnements et les changements de conditions ne suffisaient pas pour chasser cette lubie, si jamais elle avait pu germer dans quelque cerveau, nous trouverions un excellent enseignement dans un fait tout récent, un fait accompli sous nos yeux. Une puissante nation, guidée par le génie des batailles, poussée par l'ambition des conquêtes, remplit le monde du bruit de ses victoires et étendit son vaste empire sur la moitié de l'Europe. Eh bien ! qu'arriva-t-il ? La Providence renouvela en 1815 sur la France, sur Paris, l'ancienne leçon, comme un salutaire exemple aux peuples et aux rois.

Mais Rome, dites-vous, est le *siége du gouvernement spirituel de tous les catholiques*, elle est donc *l'apanage commun des puissances catholiques, elle est la capitale du monde chrétien, et ne saurait par conséquent appartenir à aucun État particulier*. Eh ! que diriez-vous, monsieur le Duc, de quelqu'un qui raisonnerait ainsi : Londres est le siége et le centre du commerce universel du monde, elle doit donc être l'apanage de tous les peuples. Paris, foyer des lumières de la science, centre des progrès sociaux, dominant les autres nations de son ascendant et de ses influences, est la capitale du monde civilisé et ne peut par conséquent appartenir exclusivement à la France !

Vous ririez certainement et de l'argumentation et de l'argumentateur. Et vous auriez raison; car Londre appartient aux Anglais, non parcequ'elle est le centre du commerce du monde, mais parcequ'elle est située sur le sol anglais, qu'elle a été bâtie et qu'elle est habitée par des Anglais; et Paris est capitale de la France, non pas par sa prééminence scientifique, civilisatrice, par toute espèce d'ascendants et d'influences, mais par sa situation, par ses mœurs, par sa langue, par ses lois, par ses habitants.

Maintenant pourriez vous jamais croire que les Italiens, aspirant tous à placer le siége de leur gouvernement à Rome, entendissent s'en emparer comme l'auraient fait Soliman, Barberousse et Cromwel? Vous imagineriez-vous jamais qu'un gouvernement catholique, civilisé, allié des puissances catholiques, plein de vénération pour le pontife, comme le gouvernement italien, voulut en plein XIXe siècle (et quand il le voudrait, le pourrait-il?) sequestrer des catholiques le centre de la foi, de l'église son chef suprême; de la chrétienté tout entière le siége du gouvernement spirituel! Il serait plus facile de séparer du monde Londres et Paris.

Vous avez été naguères à Rome frappé d'admiration et d'étonnement à la vue des monuments qu'on y a élevés avec tant de magnificence à la grandeur et à la perpétuité de la religion, et vous demandez ce que saurait en faire l'Italie? Mais en les contemplant, en les observant de près, est-il possible que vous n'ayez pas entendu dire que c'est le génie de l'Italie qui a appelé à Rome, de tous les points de la péninsule, ces divins artistes pour y élever les monuments et y créer les merveilles d'architecture, de peinture et de sculpture par lesquelles avec leur nom ils immortalisèrent les gloires de leur patrie et de leur religion? Et n'y avez-vous pas lu les noms de Michelange, de Palladio, du Bernin, de Raphaël, du Dominiquin, du Guercino, de Canova et de cent autres artistes inimitables, créateurs du beau et du sublime, qui ravirent au ciel, empruntèrent à Dieu-même leurs inspirations, et imprimèrent religieusement sur ces chefs-d'œuvre le cachet de leur génie. Qu'en fera l'Italie?!

Non, monsieur le Duc, l'Italie ne pourra jamais se rendre coupable d'impiété, ni envers ses fils qui lui ont légué un si bel héritage de gloire, ni envers cette auguste religion qui les a inspirés; l'Italie leur restera fidèle comme elle restera religieuse, et elle ne

sera satisfaite qu'alors que ses rois et ses gouvernants entreront dans ses vénérables basiliques aussi librement que peut y entrer le plus humble catholique de la terre ; et elle laissera ses divins dépôts à la garde de cette autorité suprême qui est la gardienne de tous les temples, de tous les monuments que la religion a semés dans toutes les capitales, dans toutes les villes du monde catholique.

De semblables difficultés, pour peu qu'on s'y arrête, je le dirai franchement, loin d'avoir un caractère de réalité, disparaissent comme de vains sons, s'évanouissent comme de fantastiques images. Et pourtant les puissances catholiques pour assurer l'indépendance du St-Siége, veulent détacher Rome de l'Italie, et la soumettre à l'autorité temporelle du Souverain Pontife. L'objection est grave, et mérite non seulement d'être prise en sérieuse considération par le gouvernement, mais encore d'être mûrement pesée et examinée par tout italien. Avant tout, il faut, voir combien il y a de puissances catholiques, quelles elles sont et pour quels motifs elles ont adopté ce principe politique (car la religion n'y entre que comme prétexte). Serait-ce l'empire d'Autriche et les petits États d'Allemagne qui en sont comme les satellites ? Mais qui ne sait que le cabinet autrichien n'a jamais attaché une grande importance à la pensée catholique de la souveraineté et de l'indépendance papale ? Ne l'a-t-il pas prouvé au Congrès de Vienne en 1815, quand il fut le seul à s'opposer au rétablissement de l'autorité pontificale dans les Légations ? Qui ne sait que par un traité secret avec le Bourbon de Naples, le cabinet de Vienne avait arrêté le partage avec lui des États de l'Église aussitôt que le pape Pie VII serait mort ? Et si ce traité fut éventé, ce fut presque un miracle dû à l'habileté et à l'activité du cardinal Consalvi. Et qui ne voit que les oppositions de l'Autriche ne proviennent que du désir de maintenir l'Italie dans un état de division, et partant de faiblesse, et à l'aide du domaine temporel d'entretenir à Rome cette secte jésuitique sur laquelle elle s'appuye pour récupérer en Italie ses anciennes possessions et l'influence qu'elle y a perdue. Sera-ce peut-être l'Espagne ? Mais c'est un gouvernement chancelant, qui dans toutes ses vues, dans ses actes, dans ses résolutions, est toujours hésitant entre la liberté et la réaction ; c'est un gouvernement qui n'a pas d'assises solides, et qui, s'il s'est déclaré favorable à Rome et hos-

tile au gouvernement italien, a été évidemment poussé à ce parti par les préoccupations dynastiques de l'ancienne Cour de Naples plutôt que par les croyances religieuses.

Il ne reste donc que la Belgique et le Portugal, gouvernements trop amis, trop éclairés, trop clairvoyants pour craindre, que la perte du pouvoir temporel compromette l'indépendance du Pape dans l'administration spirituelle de l'Église.

En un mot enlevez aux cabinets européens leurs préoccupations politiques et temporelles, et vous verrez s'en aller en fumée leurs sympathies pour un pouvoir souverain qui a toujours été comme un foyer et une cause de troubles, de discordes, et de différends entre les puissances européennes.

Non, certainement, un tel changement, réclamé impérieusement par les temps et par l'idée absolue de l'unité nationale, aussi bien que par l'affermissement du royaume d'Italie, si on le considère sous ce point de vue, n'entrainera pas les gouvernements à des actes de violence, ne les poussera pas à ensanglanter l'époque actuelle avec des armes qui seraient peut-être fatales à qui les brandirait le premier.

Supposons en effet qu'on parvint à briser cette longue chaine que la secte jésuitique, régnant à Rome, a, de là, jetée sur tous les points du monde catholique pour envelopper, dans les mêmes réseaux, néophytes et partisans; supposons que l'Épiscopat retourne aux anciennes traditions, et, qu'affranchi des menaces et des promesses, il en vienne enfin à consacrer l'heureuse alliance de la foi et de la science, de la patrie et du sanctuaire; supposons que nous voyions rentrer dans les ténèbres et dans le silence ces journaux, porte-enseignes du jésuitisme en Italie, en France et en Belgique, et qui se donnent et se proclament comme chefs de légions innombrables de catholiques, journaux qui se posent comme défenseurs de la foi catholique, tandisqu'en réalité, repoussé par les hommes sincèrement religieux qui gémissent de voir la religion prostituée aux passions d'un parti, ce drapeau n'est suivi que par une poignée d'intrigants et par quelques dévotes qu'égare le fanatisme; tandisqu'en réalité, véritables foyers de conspirations politiques, ils ne font que défendre les doctrines d'une prétendue légitimité et de l'absolutisme le plus extravagant; et alors, dites-moi, combien parmi les catholiques resteraient-ils de vrais cro-

yants qui regardassent comme nécessaire la souveraineté temporelle du Pontife?

Chez vous, le clergé a été réduit à un tel état de dépendance qu'il n'est, pour ainsi dire, plus qu'une machine dont les rouages n'obéissent qu'à la main qui la dirige; il est asservi au point de n'avoir ni liberté d'opinions, ni liberté d'élections; il est discipliné comme les novices des jésuites, *sicut cadaver*, comme les soldats russes; aussi en dehors des fonctions les plus usuelles, les plus communes du ministère, est-il dans l'impuissance d'exercer sur la société la moindre influence efficace et bienfaisante.

C'est cette discipline qu'on s'efforce aussi d'introduire dans le clergé italien; mais il compte dans ses rangs un grand nombre de prêtres distingués par leur sagesse et par leur modération, qui ne se laissent ni décréditer, ni avilir, ni annihiler. Aujourd'hui le jésuitisme est tout-puissant en France, parceque les gouvernants l'ont favorisé comme un moyen de répression, et en cela ils ont été mal inspirés et peu prudents; car, si cette corporation n'est pas anéantie, elle prépare activement et sourdement une terrible réaction. En Italie, elle est moins puissante : car elle a contre elle l'opinion universelle de la nation qui la déteste. Qu'un caillou vienne seulement heurter ce colosse monstrueux aux pieds d'argile et de fange, et soyez sûr qu'en France, en Italie, à Rome même, vous verrez se lever une armée d'élite de prêtres, d'évêques, de prélats et même de cardinaux, qui, d'accord avec la France et l'Italie, donnerait de nouveau la paix à la nation, et une nouvelle vie, plus vigoureuse et plus noble à la religion et à l'Église. Le jésuitisme feint d'avoir enrolé tout le clergé sous ses drapeaux, et au fond, il n'a gagné que les ambitieux, les inexpérimentés, les peureux; il s'impose par les intrigues, par les cabales, par des dévotions bruyantes et fantastiques; c'est ainsi qu'il cherche à faire croire qu'il est le pivot du catholicisme.

Rien de plus faux: car, malgré tous ses manèges, tous ses efforts, il n'est pas parvenu à détruire dans l'Église ce divin magistère sacerdotal et laïque de la science progressive et de la véritable piété qui empêchera toujours que la religion universelle perde ce caractère de grandeur et de majestueuse simplicité qui la distingue, et soit réduite aux mesquines proportions d'un vil parti. En voulez vous une preuve, monsieur le Duc? Regardez

ce qui s'est fait, ce qui s'est passé à l'occasion du *Sillabus*, ce chef-d'œuvre de la sagesse jésuitique. Ces messieurs, et mon opuscule vous le démontre à toute évidence; ces messieurs, dis-je, espéraient que tous les catholiques se seraient levés en masse pour brotester, pour se déclarer partisans de ces doctrines exagérées, ils croyaient bouleverser le monde; et poussant même plus loin leurs pieux désirs, ils rêvaient déjà la France en révolution et l'Italie livrée à l'anarchie. C'est dans ce but que cette secte maudite a arraché des mains du Pontife la publication du *Sillabus*, et pour atteindre son but, elle mit en œuvre toutes ses forces, tous ses artifices, tout ce qu'elle a de pouvoir matériel et spirituel. Quels fruits en a-t-elle retirés? Quel a été le résultat de toutes ces manœuvres? Les catholiques de France et d'Italie ont aperçu dans le *Sillabus* la main, l'œuvre, le cachet jésuitique, et cela a suffi pour exciter leurs soupçons, leur dédain; et ils l'ont repoussé. Et ce sera là l'accueil que l'opinion catholique fera à ce parti, lorsque la question romaine sera résolue d'une manière favorable à la nationalité italienne. Car aujourd'hui mieux que jamais, tout catholique éclairé sait très-bien *qu'il y a* maintenant surtout, *incompatibilité entre le sacerdoce et les fonctions du gouvernement, que les prêtres d'une religion, dont le royaume n'est pas de ce monde, ne doivent pas être mêlés à tous les intérêts, à toutes les passions de ce monde;* tout catholique éclairé sait très-bien que le gouvernement italien a offert au souverain Pontife, et à toute la Chrétienté les plus solennelles, les plus sûres, les plus amples garanties pour le libre exercice, dans toute l'Église, de son pouvoir spirituel, de sa sollicitude pastorale; tout catholique éclairé sait bien que dans l'Europe civilisée, l'ère de la persécution et du martyre en fait de religion est passée, et que si un roi d'Italie osait faire violence ou résistance à l'autorité vénérable du Pontife, mal lui en prendrait: car toute la honte, toutes les fatales conséquences de la violence retombraient sur lui.

Enfin tout le monde sait maintenant que si à Rome on veut, on défend, ou réclame la souveraineté temporelle, ce n'est pas du tout dans des vues religieuses, mais exclusivement dans l'intérêt politique d'un parti qui là seulement a racines et vie; et si quelque puissance catholique soutient ce pouvoir, c'est pour affaiblir le royaume d'Italie, pour entretenir en France les partis politiques

et attendre l'occasion favorable pour défaire ce qui a été fait, renverser le nouvel ordre de choses et remettre les deux peuples dans les dures et honteuses conditions que leur avait faites le Congrès de 1815.

Est-ce donc en faveur de ce parti, monsieur le Duc, que vous voulez conserver la souveraineté temporelle et maintenir à Rome un état, d'où il puisse impunément chaque jour ourdir de nouvelles trames, de nouvelles conspirations, et créer de nouveaux dangers pour l'empire français et pour le royaume d'Italie? Mais je ne comprends pas quelle sagesse il peut y avoir à favoriser des desseins qui ne peuvent servir qu'à vos ennemis, à nuire à vos intérêts et à ceux de vos amis, en vous amenant à violer les principes souverains qui ont fondé et sur lesquels reposent encore la grandeur, la popularité, le droit national et politique de l'empire français.

Et certes, il est incontestable qu'en maintenant le sceptre dans les mains du pontife, qu'en assurant la couronne sur sa tête, vous êtes forcément amenés à nuire gravement au royaume d'Italie, le plus loyal de vos alliés, le seul peut-être qui vous soit fidèle; en violant à son préjudice les principes de nationalité et de non-intervention que vous avez vous-mêmes proclamés, vous êtes contraints d'user de violence pour enchaîner la volonté manifeste d'une nation qui aspire à se fondre dans son unité nationale; vous devrez suffoquer les libres, unanimes et légitimes aspirations de tout ce peuple.

Vous avez dû vous-même vous convaincre à Rome que notre population a déjà atteint le degré de maturité nécessaire pour réaliser cette grande vérité qu'il faut séparer le pouvoir politique du pouvoir religieux, l'Église de l'État; vous avez remarqué, monsieur le Duc, comme toute la population de Rome *vit de la vie de l'Italie*, que si on la laissait arbitre de ses destinées, *elle se lèverait comme un seul homme pour* mettre fin au gouvernement pontifical; *et cependant*, dites-vous, *toute cette population aime, honore, vénère le saint-père. Elle est religieuse et fière des grandeurs catholiques dont Rome est le centre; elle s'intéresse passionnément aux cérémonies de St-Pierre et ne renoncerait qu'avec peine aux splendeurs de la papauté.*

Ces sentiments qu'on nourrit et professe à Rome pour le St-Siége sont communs à tout le peuple italien; et avouez-le, n'est-ce pas

là la meilleure, la plus solennelle des garanties qu'elle puisse offrir pour l'indépendance de l'autorité pontificale, religieusement abritée sous l'égide du respect, de l'amour, et de la foi de toute la population de Rome, de tout le peuple italien? Et si jamais (ce qu'on peut à peine supposer) le gouvernement italien se laissait un jour entrainer à la folle idée de recourir à la violence contre la personne du pontife et contre sa Cour, croyez vous, et l'Italie catholique pourra-t-elle croire que quelques régiments de soldats et les remparts démantelés de la ville de Rome les défendront mieux que la désapprobation de la population romaine et de tout le peuple italien, qui se soulèverait d'indignation contre un pareil attentat?

Vous avez l'air de croire, monsieur le Duc, que par déférence pour l'autorité de la France et par respect pour quelques puissances catholiques, l'Italie a renoncé à la pensée de s'installer à Rome comme à son centre, et d'en faire sa capitale.

Et pourtant si vous aviez parcouru l'Italie dans tous les sens, vous n'auriez pas trouvé une ville, un bourg, un hameau où ne prevaille pas généralement l'idée que pour affermir et consolider les destinées du nouveau royaume, il est nécessaire de les transporter dans cette capitale. Et il n'y a rien-là d'étonnant: car l'unité nationale est un principe politique absolu qui ne se scinde pas, quand une fois il s'est emparé de l'esprit, de la volonté de tout un peuple: contre lui viennent échouer toutes les demi-concessions, tous les palliatifs, toutes les conceptions ingénieuses, au moyen des quels vous vous êtes efforcé d'unir par des liens artificiels les intérêts et les affections de Rome avec l'Italie.

Je le répète, l'unité nationale est une idée absolue et entière qui dans la tête d'un peuple n'admet pas de fractions, qui ne se reposera, ne se calmera, que lorsqu'il la verra complètement réalisée dans toutes ses parties. Un parti trop ardent et hazardeux a tenté de l'accomplir pour son compte, malgré la France, par des moyens non consentis, et même condamnés par la nation; ce parti fut abandonné et tomba; ce fut la faute de sa témérité, mais en partie aussi celle de l'inhabileté de ceux qui étaient alors au timon des affaires. Cependant la chute de ce parti n'entraina pas celle de l'idée, qui vit et vivra toujours en Italie: car elle y a poussé de fortes et profondes racines.

Turin s'est agrandi, s'est embelli; mais c'était là une conséquence naturelle et nécessaire de sa condition de capitale provisoire; et permettez-moi de protester contre votre assertion, jamais on ne s'y est bercé de l'idée d'en faire une capitale définitive; au contraire, toujours on regardait Rome comme devant tôt ou tard couronner la grande œuvre de l'unité nationale, et dans la formation du Budget pour les dépenses municipales, comme dans les engagemens pris avec le gouvernement, on prévit toujours l'éventualité de la translocation de la capitale à Rome, mais non ailleurs. Et c'est là ce qui explique *l'émotion que causa* à Turin la Convention du 15 septembre; sous cet acte diplomatique on crut voir autre chose, et peut-être ces soupçons n'étaient-ils pas sans fondement; on craignit que Peruzzi et le ministère n'eussent cherché à déguiser ainsi le honteux marché de notre programme national et quelques basses affections municipales. Aussi dans quel but les signataires de la Convention semèrent-ils tant de germes d'antipathies et de discordes entre les provinces et Turin? pourquoi répandirent-ils tant de calomnies? leur fallait-il donc du sang et la guerre civile?

Que la honte et l'infamie retombent sur ceux qui ont outragé cette ville si noble par son patriotisme, qui ont cherché à déshonorer l'armée et ont compromis le salut de la patrie! Mais Turin gardera toujours son poste d'honneur; jamais cette ville ne reculera devant l'accomplissement de son programme primitif, dont elle a été l'initiatrice généreuse et dont elle poursuivra l'exécution avec une constance que rien n'effraiera, car elle ne reculera devant aucun sacrifice.

Malgré tant et de si pressants arguments, vous ne savez pas, monsieur le Duc, renoncer à votre idée d'une réconciliation de l'Italie avec le pouvoir temporel du Pape; et entraîné par cette idée fixe et par votre imagination, vous suggérez des moyens dont la nature suffit à démontrer la vanité du but.

Avant tout, vous voulez que *les Romains soient prévenus d'une manière claire et décisive que des intérêts d'un ordre supérieur ne permettent pas à l'Europe catholique de consentir à la réunion de Rome avec l'Italie.*

Ne nous arrêtons pas à examiner, si le peuple romain, à qui vous adressez une intimation si péremptoire, n'a pas au bout

du compte le droit de faire valoir les raisons qu'il a de repousser le joug intolérable que vous voulez lui imposer; s'il n'a pas le droit de discuter ces intérêts d'ordre supérieur qui doivent, selon vous, le condamner à devenir le fils illégitime de la civilisation, l'ilote des catholiques européens. Car je ne sais s'il est possible de vous démontrer avec plus d'évidence que je ne l'ai fait dans l'*examen du* Sillabus *et dans les observations sur l'opuscule de monseigneur l'Évêque d'Orléans,* de vous démontrer, dis-je, qu'en maintenant la souveraineté temporelle du Pape vous ne servez pas les intérêts d'un ordre supérieur, mais ceux d'un parti jésuitique qui ourdit sans cesse des trames contre vous; vous servez la politique de certaines puissances qui vous sont hostiles. Vous prétendrez et à bon droit qu'on mette un terme à ces incessantes conspirations contre vous et contre nous, et vous exigerez une aveugle adhésion à votre volonté. Mais s'il est certain d'un côté que la qualité de celui qui réclame peut ajouter à la force intrinsèque de ses arguments, il n'en est pas moins vrai de l'autre qu'elle est moins puissante à produire la persuasion, quand on y oppose des raisons évidentes et incontestables.

Mais ces observations, vous les laissez de côté; et poursuivant votre marche dans le sentier que vous vous êtes tracé, vous argumentez en concluant d'abord je ne sais quelle trêve, plus ou moins impossible, entre l'Italie et la papauté; puis vous transformez comme par enchantement le gouvernement sacerdotal, et d'exécré que vous le reconnaissiez un moment auparavant, le voila tout à coup devenu très-acceptable, et cela grâce à quelques franchises et réformes octroyées aux Romains, qui auraient ainsi une apparence de liberté sous les formes d'un gouvernement municipal, moins parfait de tous, car c'est la forme brute et primitive du gouvernement populaire. Et qui, je vous le demande, octroyera ces franchises, ces nouvelles formes de liberté? aucun autre certes que le Pontife, en qui réside la suprême et indépendante autorité de l'État. Mais comment se bercer de l'espoir de plier le Pontife à des concessions de gouvernement libéral, auquel répugne l'habitude, la nature, les conditions présentes de l'autorité spirituelle, au point qu'il aima mieux perdre ses anciennes provinces que de les retenir par des concessions et de donner à ses peuples un simulacre de vieille constitution?

Vous n'avez pas oublié toutes les démarches de la diplomatie, les remontrances respectueuses, et les vœux tant de fois présentés au Pape au nom du cabinet impérial pour vaincre les résistances de la Cour de Rome et l'engager à adopter *un gouvernement qui, au nom de la religion*, comme vous le dites très-bien, *ne blessât ni la liberté, ni la dignité du citoyen dans toutes les choses de la vie civile, qui abolit ces pratiques de police inouïes qui ont fini par rendre intolérable à ce peuple le gouvernement sacerdotal*. Avec tous les titres que la France peut faire valoir auprès du St-Siége, avez-vous jamais obtenu qu'on abrogeât un abus? qu'on donnât un souffle de liberté? qu'on promulguât une seule loi en harmonie avec la civilisation et qui garantît contre l'arbitraire l'inviolabilité personnelle des citoyens? Et maintenant vous espérez que le gouvernement pontifical accueille votre idée de constituer dans les États de l'Église je ne sais quelle étrange combinaison de gouvernement amphibie, dont les sujets seraient en même temps et de plein droit citoyens italiens? Il est facile de voir qu'un semblable projet serait bientôt fatal aux sujets. Et puis, toute souveraineté divisée (l'histoire est là pour l'attester) engendre des haines, des jalousies, des contestations et des violences, et enfin des luttes sanglantes. À quoi aboutirait la réalisation de ce projet? À décréditer la religion, à humilier la papauté, à jeter partout et à chaque instant le trouble et le désordre, et à amener fatalement la force et la révolution à finir par où la sagesse conseillait de commencer: c'est-à-dire, à souffler sur cette ombre du pouvoir temporel du pape.

Nous connaissons, reprenez-vous, l'orgueilleuse obstination de la Cour de Rome et *du parti qui y domine, parti qui ne comprend rien, n'entend rien, ne veut rien que ce qui flatte ses passions; parti qui ne s'occupant de rien, ne préparant rien et ne consentant à rien, plutôt que de se prêter à exécuter la Convention, obligera le Pape à abandonner Rome. Ce sera peut-être le meilleur moyen de résoudre le problème. D'accord avec les puissances catholiques et avec l'Italie elle-même, nous établirons à Rome un gouvernement provisoire pour administrer les États de l'Église au nom du Pape et y faire en son absence les réformes et les arrangements nécessaires..... Ainsi la ville éternelle attendra paisiblement le jour où il plaira au Saint-Père de venir reprendre au siége de la papauté le trône de*

ses prédécesseurs débarrassé de toutes les causes qui en compromettaient la sécurité.

Dans l'hypothèse qu'ensuite de l'exécution de la Convention, le Pape sorte de Rome et abandonne son siége, vous violez de propos délibéré, et sans vous en soucier le moins du monde, le principe de non-intervention, en introduisant chez nous la médiation des puissances catholiques, avec une désinvolture si leste et si franche que je ne veux pas pour le moment la juger. D'ailleurs, et cela ne peut pas échapper à la finesse de votre discernement, vous vous passez un peu trop du royaume d'Italie et de son gouvernement, qui a aussi des droits particuliers et spéciaux à tutéler, une opinion publique à respecter, qui enfin a dans ses mains et sous sa garde le dépôt de l'indépendance et de la dignité nationale. Mais en outre, permettez-moi de vous le dire, vous faites trop bon marché des alliances et du bon vouloir des États catholiques. Car on ne voit pas dans quel but l'Autriche et ses satellites, les petits États d'Allemagne, et même l'Espagne prendraient part à une occupation et à une organisation politique des États de l'Église au nom du Pape et contre sa volonté. Ces puissances, qui, plus ou moins ouvertement, sont contraires à votre politique, voudront-elles de bon gré prêter leur concours, pour résoudre des difficultés, applanir des obstacles qu'une secte, qui leur est dévouée, crée et élève pour empêcher l'apaisement des consciences en France, et en Italie, la consolidation du nouveau royaume? Et comment le cabinet italien pourra-t-il entamer des négociations diplomatiques, et parvenir à s'entendre avec des puissances catholiques qui ne l'ont pas encore reconnu? Je ne crois guères me tromper, mais en suivant ces conseils le gouvernement impérial augmenterait ses embarras, accroîtrait les obstacles au raffermissement du nouvel état de choses en Italie et susciterait de nouveaux dangers, porterait de nouveaux coups à la religion.

Mais soyons généreux, faisons toutes les concessions ; et supposons que tout aille au gré de vos désirs et selon vos vues, que les puissances catholiques soient accommodantes, l'Italie satisfaite, les États de l'Église tranquilles et heureux sous les nouvelles lois qu'on leurs a accordées; que le Pape revienne de son exil et s'asseye de nouveau sur le siége de Pierre et sur le trône de ses prédécesseurs. Si vous ne voulez pas vraiment qu'il ne soit qu'un fantôme

de roi, qu'un prince titulaire et honoraire, pourrez-vous le contraindre à sanctionner des lois et des réformes qu'il croit contraires à sa mission de gardien des canons ecclésiastiques, de conservateur de la discipline de l'Église et de dépositaire de la doctrine du Christ? D'ailleurs la loi écrite est une chose morte, qui ne prend vie, forme et bonté que du pouvoir qui est chargé de l'exécuter. Or le choix de ce pouvoir le laisserez-vous au Pape, que dominera de nouveau tout ce monde de cardinaux, de monseigneurs, de prêtres, de princes, de moines, qui forment son cortège habituel. Et avec de pareils administrateurs, comment pourrez-vous donner exécution à des lois faites en opposition à leurs mœurs, à leurs idées, et aux droits dont ils se croient divinement investis? Comment maintiendra-t-on en repos et soumis des sujets, qui, déclarés citoyens italiens, seront, par cette promiscuité de droits, amenés à établir sans cesse une comparaison entre leurs conditions et celles des autres Italiens, comparaison dont le résultat sera toujours contraire à leur gouvernement? En vérité, on ne pourrait imaginer rien de mieux pour remplacer à Rome un despotisme irrationnel par la confusion biblique de la tour de Babel.

C'est une profonde pensée et vraie sous tous les rapports, que celle exprimée par votre empereur dans cette grande parole : *pour résoudre la question romaine, il ne faut sacrifier ni l'Italie au Pape, ni le Pape à l'Italie.* Certes, comment se convaincre, comment se persuader de la vérité, de la divinité de l'Église catholique, si sa conservation et sa grandeur exigent qu'on maintienne tout un peuple asservi à un gouvernement reconnu mauvais, même par ses amis; qu'on rende malheureuse et impuissante à se constituer une nation aussi illustre que la nation italienne? Qui croirait encore la papauté la gardienne divine de la morale et de la civilisation, si elle ne peut exister qu'aux dépens du sacrifice continuel d'une population, de la honte et de la décadence d'une cité telle que Rome? Une telle supposition est impie et absurde; c'est un blasphème; c'est une aberration condamnée par l'Évangile et par la loi suprême de Dieu qui, en créant l'ordre naturel et le surnaturel, n'a pas voulu qu'il y eut incompatibilité entre le salut éternel de l'homme, et la civilisation et les progrès sociaux des peuples en ce monde.

La papauté, non plus, ne doit pas être sacrifiée, ni asservie à l'Italie. Son pouvoir et sa sollicitude s'étendent sur tout le monde catholique; c'est là une mission trop large et trop vaste pour être restreinte et contenue dans les étroites limites d'un royaume. Elle doit s'élever fièrement indépendante comme le juge suprême de la foi, des croyances religieuses, de la morale et de la discipline chrétiennes répandues dans tout le monde; elle doit faire entendre librement sa voix de l'Orient à l'Occident, et ne laisser peser sur elle aucun soupçon, aucune crainte de coaction humaine. L'Italie n'a à lui demander ni sacrifice, ni concession, mais elle a à lui donner tout ce qui peut assurer son indépendance et le libre exercice de sa suprême autorité spirituelle. À la papauté, l'Italie ne demande rien autre que la restitution de ses droits civils et sociaux qu'elle a déposés dans ses mains vénérables dans les temps d'ignorance, de violence et de barbarie. L'ordre laïque émancipé réclame, comme un droit qui lui appartient, le legs de Charlemagne, et la papauté s'en dépouillera avec gloire: car, rendue à sa grandeur et à la pureté primitive d'autorité spirituelle, elle n'en sera que plus honorée, elle sera comme le phare qui guidera les peuples dans les voies de la vérité et du bonheur; des progrès sociaux et de la liberté alliés à l'ordre, garantis par les mœurs, et par la pureté de la doctrine catholique.

Les Italiens n'ignorent pas la gravité de ce changement politique; aussi attendent-ils avec patience le jour où tout sera mûr pour sa réalisation, et supportent avec constance les sacrifices de tout genre que leur impose ce pénible retard. Et ils ne s'étonnent pas qu'en France des hommes d'État de la vieille école tonnent dans les assemblées parlementaires contre un droit imprescriptible qu'on méconnait et qu'on combat sans pudeur. Enchainés par des traditions peut-être mal comprises, ou mal interprétées, ces politiques ne savent pas marcher hors de la vieille route, et plus que tous les autres se laissent servilement gouverner par l'usage, bon guide dans les temps ordinaires, mais qui égare et trompe dans les temps de rénovation. Les Italiens ont confiance dans la sagesse de l'Empereur des Français, qui n'est pas homme à se laisser entrainer par les factions, ni par la faconde des orateurs parlementaires.

Les hauts faits qui recommanderont aux âges futurs le nom de Napoléon III, seront d'abord la résurrection de tout un peuple qui,